

N° 5732⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

- 1. modifiant la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;**
- 2. abrogeant la loi du 24 février 1928 concernant la protection des oiseaux**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(21.12.2007)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 21 décembre 2007 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

- 1. modifiant la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;**
- 2. abrogeant la loi du 24 février 1928 concernant la protection des oiseaux**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 décembre 2007 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 13 juillet 2007 et 4 décembre 2007;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 21 décembre 2007.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

